



# Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

## CONSEIL MUNICIPAL du 29 SEPTEMBRE 2021

Etaient Présents : Philip LALLEMENT - MAIRE

Bruno FORT – Sophie GROS - Emile PERRAUD – Cécile MICHAUD – Christian COCHET, adjoints.

David COUNORD - Marie DICORATO - Patricia JANTET - Thierry LEGER - Céline MAFFRE - Bernard MICHAUD et Philippe NARDIN, conseillers municipaux.

Absents excusés : Julio CASTANEDA - Annabelle LEANDRO - Christine LECHON - Francisco MARTINEZ et Frédérique MOISSET

Pouvoirs : Julio CASTANEDA à Christian COCHET - Annabelle LEANDRO à Marie DICORATO - Christine LECHON à Bruno FORT - Francisco MARTINEZ à Cécile MICHAUD et Frédérique MOISSET à Emile PERRAUD -

Secrétaire de séance : Thierry LEGER

Rédactrice du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

### Délibération

- Modification de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (constructions nouvelles à usage d'habitation)

### Informations diverses

- Transfert eau assainissement CCBS
- Travaux d'extension du groupe scolaire
- Manifestation de la fin d'année
- Rentrée scolaire
- Site internet
- Travaux chapelle de Cressieu
- Installation d'une pompe à chaleur à la salle des fêtes

La séance est ouverte, Monsieur Thierry LEGER est nommé secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 9 Juillet 2021 : validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération relative à la convention de fonctionnement du service ADS de la communauté de communes Bugey Sud.

Il précise que ce point aurait dû figurer à la séance de juillet et qu'il a été omis.

La responsable du service à la CCBS a relancé aujourd'hui même les communes retardataires.

Accepté à l'unanimité.

**Le conseil municipal passe à l'étude des points programmés.**

- **DELIBERATIONS**

- ✓ Avenant entre la commune de Chazey-Bons et la Communauté de Communes Bugey Sud  
« prévisionnel versements service ADS 2021 »

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la mutualisation de l'instruction du droit des sols, il est nécessaire de passer chaque année un avenant à la convention de fonctionnement entre les communes adhérentes et le service mutualisé application du droit des sols (ADS). Cet avenant a pour objectif de fixer le montant des participations des communes pour l'année en cours en fonction du montant des charges de gestion courante et du nombre de dossiers de l'année N-1.

Les dispositions financières de cet avenant ont été validées par les communes adhérentes lors de l'Assemblée Générale du service ADS mutualisé en date du 30 mars 2021.

Les tarifs en vigueur en 2020 ont été maintenus, à l'exception de celui des certificats d'urbanisme informatifs (CUa) dont le tarif pour 2021 est proposé à 35€ par acte au lieu de 45€ en 2020 :

CUa	CUb	DP	PA	PC	PD
35,00 €	80,00 €	150,00 €	240,00 €	200,00 €	160,00 €

Ainsi, le prévisionnel 2021 est de 229 000 € à répartir entre les communes suivant le nombre de dossiers de l'année 2020.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'avenant à intervenir entre les commune-membres du service ADS mutualisé et la Communauté de communes Bugey Sud. Cet avenant précise le montant de la participation de la commune pour l'année 2021 et son échéancier de versement.

Invité à se prononcer, le conseil municipal à l'unanimité valide l'avenant et autorise Mr le Maire à le signer.

- ✓ Modification de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (constructions nouvelles à usage d'habitation)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation. Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Monsieur Lallement expose que compte tenu de la diminution des dotations de l'état, du nombre de constructions nouvelles attendues et des investissements programmés, il est nécessaire de consolider les recettes du budget communal. C'est pourquoi, avec Mr Fort adjoint aux finances, il propose de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 50% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle aussi que la pression fiscale a été maîtrisée dans la commune ces dernières années, particulièrement pendant cette période de crise sanitaire. Certains élus craignent que cette mesure ne décourage l'arrivée de nouveaux ménages mais le Maire répond que, connaissant bien le domaine de la construction, la fiscalité de la commune reste encore parmi les plus attractives du bassin Belley-san.

Il demande ensuite à l'assemblée de se prononcer. La proposition est validée à l'unanimité pour prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.



## • INFORMATIONS DIVERSES

### ✓ Travaux d'extension du groupe scolaire

Monsieur le Maire explique que les premières études de sol réalisées ne permettent pas de valider le projet initial. Le bureau d'étude missionné, Fondasol, impose l'utilisation de micro pieux et cela nécessite une nouvelle étude plus approfondie. La conséquence est le report de la date d'ouverture des appels d'offres probablement en décembre. La rentrée 2022 ne se fera pas dans de nouveaux locaux dans ce contexte.

Monsieur Lallement précise que ce retard pourrait être mis à profit pour étudier l'agrandissement de la partie restaurant scolaire qui, compte tenu de la forte augmentation de fréquentation, se révèle trop exigüe.

La solution retenue serait une extension sur l'avant du bâtiment pour éviter de toucher à la cour actuelle. La proximité du city stade permettrait la pratique des activités sportives et d'extérieur dans de bonnes conditions.

Monsieur Michaud interroge sur l'impact qu'auront ces travaux d'extension du groupe scolaire sur la masse salariale puisqu'à l'évidence le personnel actuel ne pourra pas faire face à l'augmentation du nombre d'élèves.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement il sera sans doute nécessaire de revoir le temps de travail de certains agents, sachant que 2 postes seulement sont à 35 heures annualisées. Les autres sont des temps partiels.

Madame Jantet, Mme Gros et Mr Fort insistent sur le fait qu'il est indispensable d'offrir un accueil périscolaire de qualité pour les enfants scolarisés à Chazey-Bons, notamment la cantine, rappelant l'importance que revêt pour certains enfants, le repas de midi, en termes d'équilibre et de qualité. Ces services sont attractifs pour la commune et son groupe scolaire.

Depuis quelques jours un agent effectue des heures complémentaires (3h/jour de classe) en raison du nombre d'enfants important. La mairie a attiré l'attention des familles afin qu'elles n'utilisent ces services périscolaires qu'en cas de vraie nécessité, les mesures de précaution liées à l'épidémie ne sont encore pas assouplies à ce jour.

Enfin Mr Fort tient à rappeler le taux de subvention exceptionnel obtenu par la commune 80%, assez rare pour être souligné. C'est une chance qu'il fallait saisir, elle ne se reproduira sans doute pas.

### ✓ Commission animation

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Patricia Jantet, présidente de la commission sport/solidarité/animation/vie association et culture.

Celle-ci indique en préambule que la prochaine réunion avec les associations est programmée le samedi 16 octobre à 10 heures à la maison des associations.

Monsieur Lallement en profite pour annoncer avec regrets la dissolution, faute de bonnes volontés, de l'association pour les orphelins d'Haïti pilotée par le père Philippe Marie. Monsieur le Maire le déplore sincèrement. La subvention attribuée ne sera pas versée dans ce contexte.

Madame Jantet précise que la prochaine réunion de la commission se tiendra le 9 octobre à 9 heures en mairie.

Seront étudiées les manifestations qui seront proposées dans les mois à venir :

- Repas de Noël des aînés : dimanche 19 décembre à confirmer ;
- Vœux du Maire : vendredi 14 janvier.

Elle rappelle aussi la préparation du bulletin d'informations municipales et fait appel à l'ensemble des élus pour recueillir ou préparer des articles.

Patricia Jantet revient ensuite sur les travaux de rénovation de la toiture de la chapelle de Cressieu, maintenant achevés. L'association des amis de la chapelle de Cressieu a organisé les journées du patrimoine et avait, à cette occasion invité les élus municipaux.

Elle s'y est donc rendu en compagnie de Philip Lallement et Sophie Gros, adjointe à l'urbanisme. Ils ont été très bien accueillis et ont passé un agréable moment d'échanges et de convivialité. Monsieur le Maire s'en réjouit.

✓ Affaires scolaires

Madame Cécile Michaud, adjointe, fait un point sur la rentrée scolaire et sur les effectifs avec leur répartition par classe.

Elle précise qu'un agent municipal sera en congé de maternité en début d'année 2022 et que la commune anticipe sur l'organisation des services. Comme cela a été souligné précédemment le nombre d'enfants fréquentant les services périscolaires est en forte augmentation et la commune invite les familles qui le peuvent à ne pas surcharger les effectifs tant que la crise sanitaire n'est pas terminée. Les travaux d'agrandissement permettront d'accueillir tous les enfants dans de meilleures conditions.

Les agents en charge de la garderie ont demandé des jeux et ont suggéré de favoriser le partage et le recyclage en faisant appel aux dons. Une communication a été faite via l'école et Illiwap pour un dépôt en mairie. Des jeux et jouets ont déjà été réceptionnés.

Cécile Michaud adresse ses sincères remerciements aux personnes qui se sont montrées ou se montreront réceptives à cet appel.

Enfin l'adjointe informe de l'achat d'un vidéoprojecteur pour la 6<sup>ème</sup> classe. Un autre est actuellement en réparation pour une réinstallation dans la salle du conseil municipal.

✓ Site internet

Monsieur Fort, 1<sup>er</sup> adjoint indique que conformément à la décision du mois de juillet, une assistante a été recrutée et a travaillé tout le mois d'août sur la mise à jour du site web. Il est cette fois parfaitement opérationnel. Bruno Fort invite la population à le consulter régulièrement en précisant que l'application Illiwap est en lien direct. Les informations diffusées sont donc accessibles et visibles sur les 2 supports de communication.

✓ Travaux

- Rénovation de la toiture de la chapelle de Cressieu : c'est une très belle réalisation dont le coût pour la commune, après déduction des subventions attribuées, est d'environ 9 500€ ;
- Installation d'une pompe à chaleur à la salle des fêtes : les subventions représentent environ 50% du coût total. La facture devrait encore être réduite grâce à la valorisation des certificats d'économie d'énergie via le SIEA .
- Coupe de bois : Monsieur le Maire rappelle la décision prise en séance du mois de juillet de mettre à l'affouage les parcelles 9 et 11. Aucune inscription à ce jour en mairie. Il est décidé de faire une campagne d'affichage et d'information pour toucher un maximum d'administrés susceptibles d'être intéressés. Céline Maffre propose de rédiger les affiches.

Avant de clore la séance Monsieur Lallement indique que le nombre de naissance s'élève à ce jour à 11, de belles plantations d'arbres en perspective donc.

Il transmet enfin les remerciements de jeunes et heureux parents suite à la réception du bon cadeau offert à l'arrivée de leur petit garçon, comme c'est le cas pour la naissance de chaque bébé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h00

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 29 septembre 2021.

A Chazey-Bons, le 30 septembre 2021

Le Maire, Philip LALLEMENT

